

**Rapport annuel**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE MAGNY**

# **Prix & Qualité**

*service de l'eau potable*

## **DU SERVICE PUBLIC**

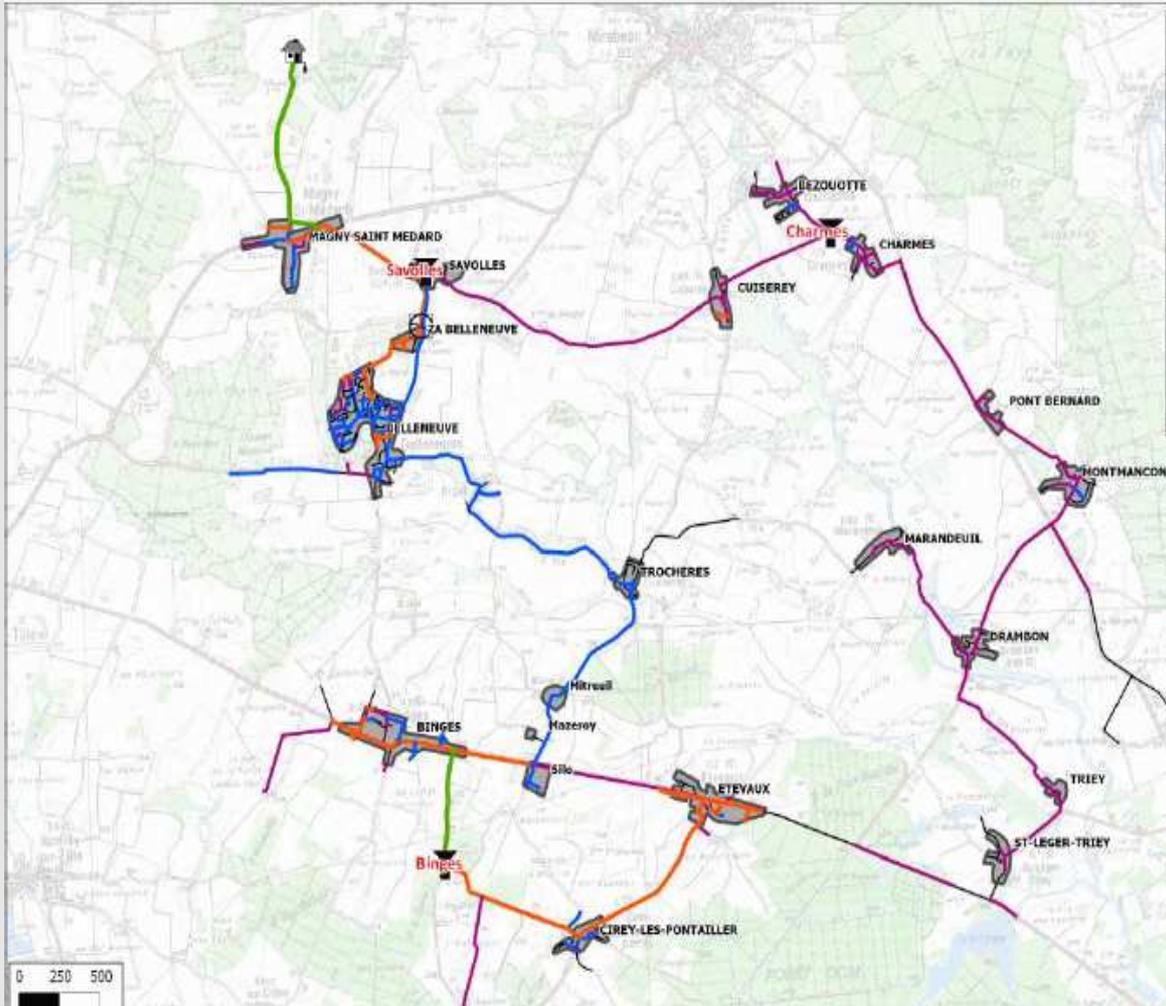
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

**Cabinet GUÉSAC'EAU**

**EXERCICE**  
**2024**

Document établi  
le 8 septembre 2025

# Rapport annuel



# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>4</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	4
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	4
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	4
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	5
■	RESSOURCES EN EAU .....	5
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	8
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>9</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	9
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE .....	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	9
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	10
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 .....	11
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	13
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>14</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	17
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>18</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	18
■	ETAT DE LA DETTE .....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	18
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE .....</b>	<b>19</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	19

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE MAGNY regroupe les communes de BELLENEUVE, BEZOUOTTE, BINGES, CHARMES, CIREY-LÈS- PONTAILLER, CUISEREY, DRAMBON, ÉTEVAUX, MAGNY-SAINT-MEDARD, MARANDEUIL, MONTMANÇON, SAINT-LÉGER-TRIEY, SAVOLLES et TROCHÈRES.

Il dessert partiellement LAMARCHE SUR SAÔNE ( 4 abonnés).

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

8 955 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Renouvellement</b>	des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

<b>Entretien</b>	des canalisations, des forages
<b>Renouvellement</b>	des canalisations > 6m, des forages, des ouvrages de traitement

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant
Convention d'Import/Export Permanent	SIAEP D'ARC SUR TILLE (SINOTIV'EAU)
Convention d'EXPORT Permanent	SIAEP SAONE OGNON VINGEANNE (SISOV)

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Variation 2023/2024
Ressource: Source de l'Albane MAGNY-SAINT-MEDARD Prélèvement en nappe souterraine	65	297 703	257 153	-13,62 %
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>297 703</b>	<b>257 153</b>	<b>-13,62 %</b>

### • Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]
SIAEP D'ARC SUR TILLE (hors bache de mélange)	11 778	5 867
<b>SIAEP D'ARC SUR TILLE (Bache de mélange)</b>	<b>48 526</b>	<b>74 941</b>

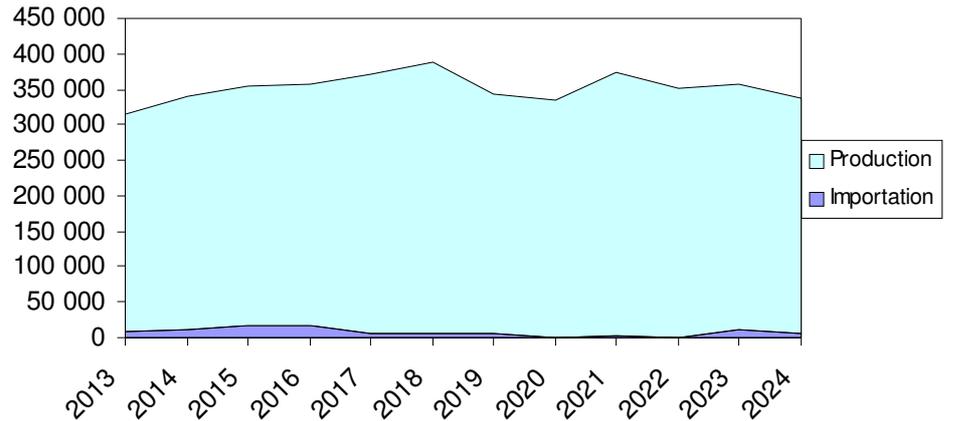
### • Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation 2023/2024
Bache de mélange MAGNY-SAINT-MEDARD	2 000	346 229	332 094	-4,08 %

### • Total des volumes d'eau potable produits

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation
Ressources propres	346 229	332 094	-4,08 %
Importations en distribution directe	11 778	5 867	-50,19 %
<b>Total général</b>	<b>358 007</b>	<b>337 961</b>	<b>-5,60 %</b>

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

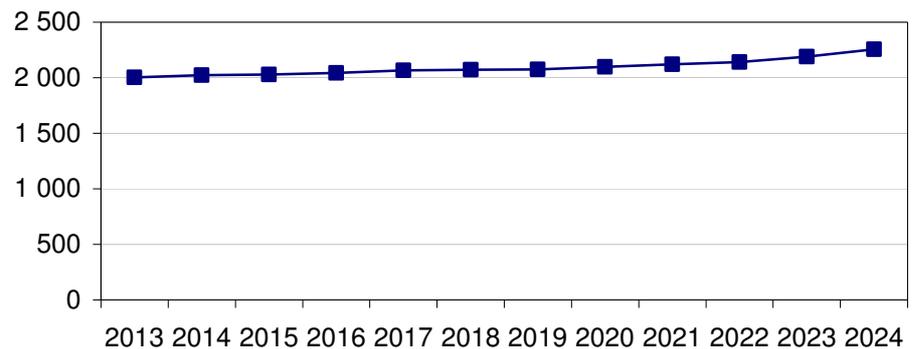


### ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 189	2 257	+3,11 %
Nombre d'abonnements non domestiques	nc	nc	-
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>2 189</b>	<b>2 257</b>	<b>+3,11 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

BELLENEUVE	716
BEZOUOTTE	79
BINGES	429
CHARMES	60
CIREY-LÈS- PONTAILLER	95
CUISEREY	68
DRAMBON	88
ÉTEVAUX	137
LAMARCHE SUR SAÔNE	4
MAGNY-SAINT-MEDARD	160
MARANDEUIL	53
MONTMANÇON	107
SAINT-LÉGER-TRIEY	118
SAVOLLES	65
TROCHÈRES	78
<b>Total des abonnés</b>	<b>2 257</b>

### ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

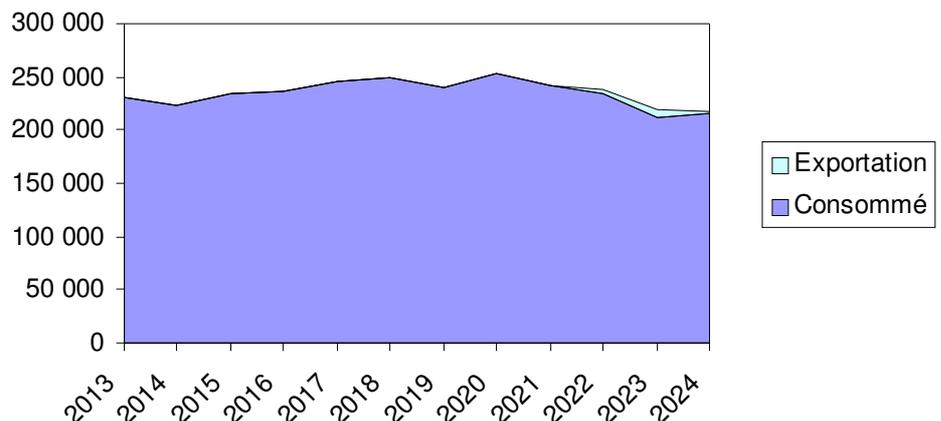
Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	346 229	332 094	-4,08 %
Volume importé	11 778	5 867	-50,19 %
Volume exporté	- 6 651	- 334	-94,98 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>351 356</b>	<b>337 627</b>	<b>-3,91 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	212 438	216 446	+1,89 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	nc	nc	-
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>212 438</b>	<b>216 446</b>	<b>+1,89 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 96 m³ par an. Elle était de 93 m³ en 2023.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2023 [m³]	Exporté en 2024 [m³]
SIAEP D'ARC SUR TILLE & MIREBEAU	6 651	334
Volume total exporté	- 6 651	- 334

- Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2023	2024	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	111,3	111,3	+0,01 %

# ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
09/11/2016	Délibération approuvant le nouveau contrat de délégation et qui fixe la rémunération du délégataire.
13/04/2023	Délibération approuvant le nouveau tarif pour la part syndicale.

Les tarifs concernant la part de la société Agence SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2025, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 22,75 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

## ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2025 :  
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service  
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 38,05 €.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau.

	1er jan 2021	1er jan 2022	1er jan 2023	1er jan 2024	1er jan 2025
Redevance de pollution domestique	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,29 €	0,43 € *

\* La redevance pollution est remplacée en 2025 par la redevance pour consommation d'eau potable.

Cette redevance intègre également la redevance modernisation des réseaux d'assainissement collectif qui était de 0,16 € en 2024.

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE MAGNY

EAU POTABLE

2024

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2024	1 <sup>er</sup> jan 2025	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	85,44	83,10	-2,74 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7020	0,6820	-2,85 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,00	30,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,5352	0,5352	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,14	0,14	0,00 %
	Agence de l'Eau: performance des réseaux d'eau potable [€/m <sup>3</sup> ]		0,010	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

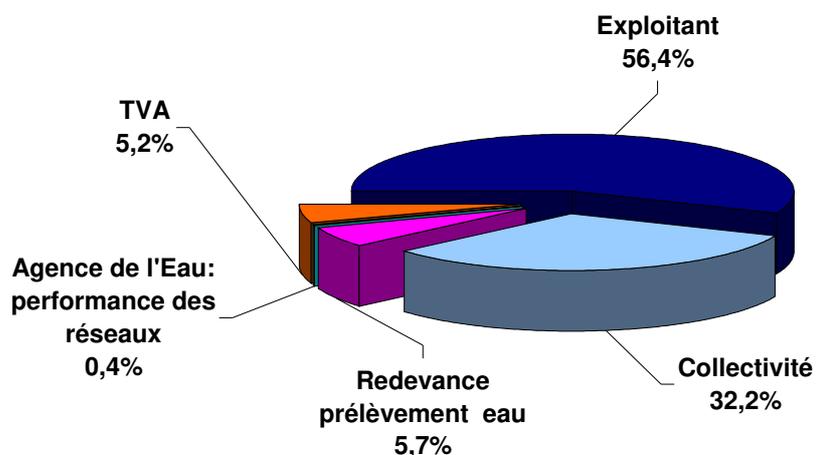
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2024	1 <sup>er</sup> jan 2025	Variation
Exploitant	169,68	164,94	-2,79 %
Collectivité	94,22	94,22	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	16,80	16,80	0,00 %
Agence de l'Eau: performance des réseaux d'eau potable		1,20	
TVA	15,44	15,24	-1,30 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>296,14</b>	<b>292,40</b>	<b>-1,26 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>-1,80 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,44 €/m<sup>3</sup>

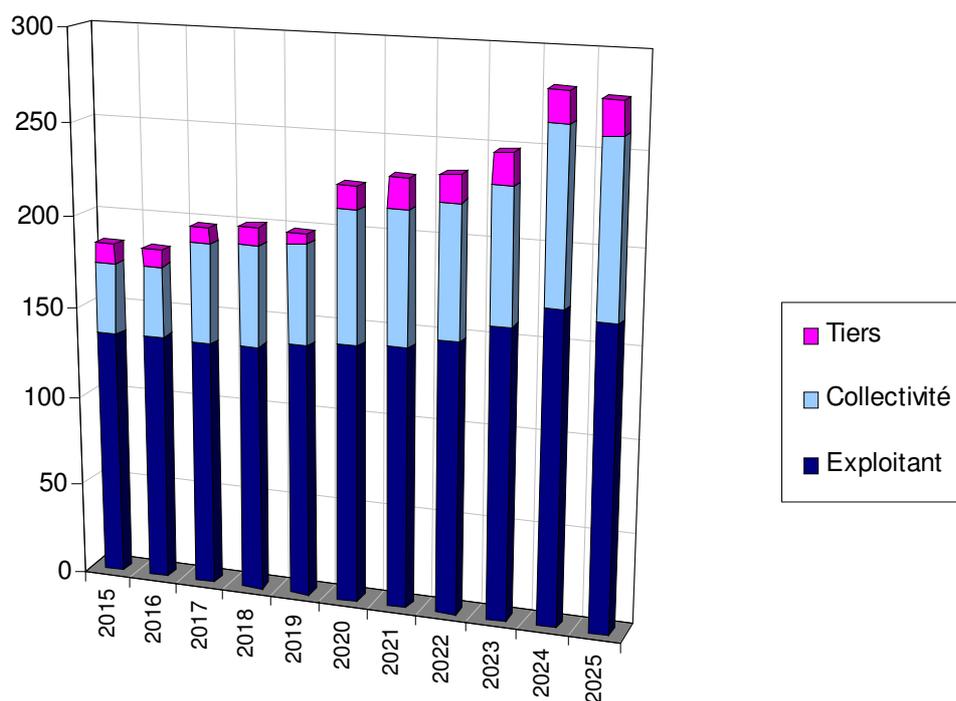
Répartition au 1er janvier 2025



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2015	134,90	38,62	10,88	184,40
2016	135,34	38,62	9,52	183,48
2017	134,42	54,22	8,93	197,57
2018	135,34	54,22	10,20	199,76
2019	138,30	54,22	6,00	198,52
2020	140,95	72,22	12,00	225,17
2021	142,39	72,22	16,80	231,41
2022	148,23	72,22	14,40	234,85
2023	158,65	72,22	16,80	247,67
2024	169,68	94,22	16,80	280,70
2025	164,94	94,22	18,00	277,16



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE MAGNY

EAU POTABLE

2024

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2024	1 <sup>er</sup> jan 2025	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	85,44	83,10	-2,74 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7020	0,6820	-2,85 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,00	30,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,5352	0,5352	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,14	0,14	0,00 %
	Agence de l'Eau: performance des réseaux d'eau potable [€/m <sup>3</sup> ]		0,010	
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,43	+48,28 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

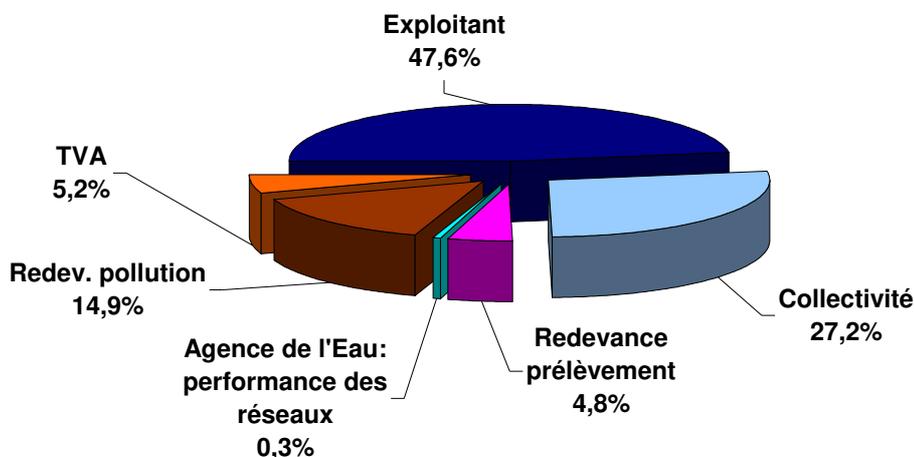
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2024	1 <sup>er</sup> jan 2025	Variation
Exploitant	169,68	164,94	-2,79 %
Collectivité	94,22	94,22	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	16,80	16,80	0,00 %
Agence de l'Eau: performance des réseaux d'eau potable		1,20	
Redevance de pollution domestique	34,80	51,60	+48,28 %
TVA	17,35	18,08	+4,21 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>332,85</b>	<b>346,84</b>	<b>+4,20 %</b>

<b>Variation : Total TTC</b>
<b>+ 4,20 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,89 €/m<sup>3</sup>

Répartition au 1er janvier 2025



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	139 939,15 €	153 254,00 €	+9,51 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>139 939,15 €</b>	<b>153 254,00 €</b>	<b>+9,51 %</b>
Autres recettes			
Redevances antennes téléphonie	4 504,65 €	8 837,53 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>144 443,80 €</b>	<b>162 091,53 €</b>	<b>+ 12,2 %</b>

- Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	315 600,00 €	322 200,00 €	+2,09 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>315 600,00 €</b>	<b>322 200,00 €</b>	<b>+2,09 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	15 400,00 €	26 200,00 €	-
Autres recettes	9 800,00 €	9 300,00 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>340 800,00 €</b>	<b>357 700,00 €</b>	<b>+ 4,8 %</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	21	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	21	6	71,4 %	pesticides

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau  
Import d'eau traitée depuis SIAEP D'ARC SUR TILLE**

	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Ressource: Source de l'Albane**

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

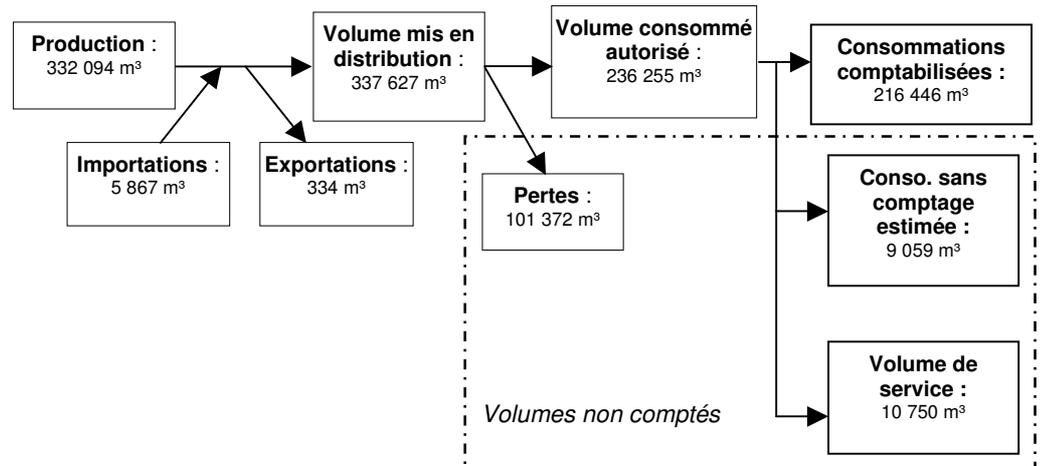
**60 %**

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
<b>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.</b>	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan <b>pour au moins la moitié du linéaire total.</b>	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	-	5
<b>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Non	0
<b>Nombre de points total obtenus</b>			<b>105</b>
<b>Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.</b>			

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 9 059 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 10 750 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	80,0 %	68,9 %	72,2 %	65,6 %	70,0 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

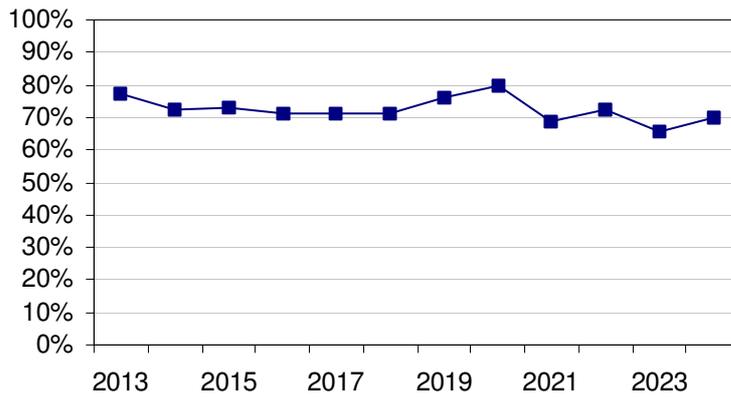
	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2,1	3,3	2,8	3,4	3,0

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

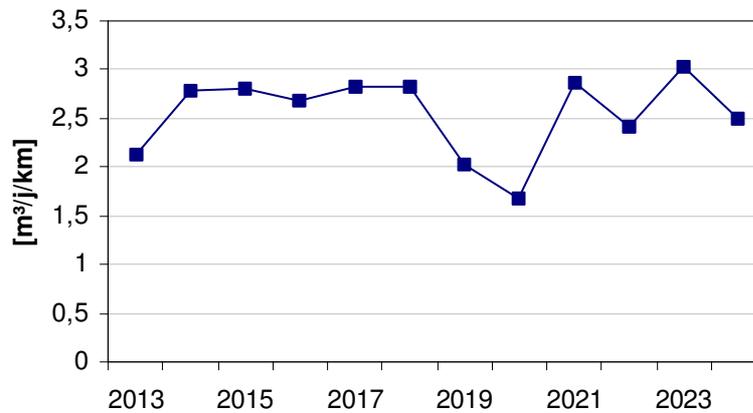
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	1,7	2,9	2,4	3,0	2,5

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,560	0	2,434	2	0

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,9 % (valeur à confirmer)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées..

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Réhabilitation du réseau eau potable sur les communes de MARANDEUIL et SAINT LEGER TRIEY : fin des travaux	66 788 €	160 000 €

#### Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	931 195,82 €	1 931 195,82 €
Remboursements au cours de l'exercice	100 601,32 €	140 643,67 €
dont en intérêts	45 999,92 €	59 553,16 €
dont en capital	54 601,40 €	81 090,51 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	114 236 €	83 577 €	83 577 €	239 812 €	242 340 €

## ■ Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2023	2024
<b>montants des abandons de créance</b>	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0